

M. CRESTOHL: Si c'est là la situation, je crois que le Comité en est très satisfait.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, j'ai fait cependant une réserve au sujet de la nécessité de maintenir les bureaux de notre délégation aux Nations Unies à une distance aussi rapprochée que possible de l'immeuble des Nations Unies. Il est difficile d'engager l'avenir, mais je ne puis m'imaginer que notre délégation puisse loger dans d'autres locaux.

M. CRESTOHL: Vous nous avez expliqué cela l'autre jour et j'ai bien compris votre point de vue. Abstraction faite de cela, le principe général d'avoir à New York un immeuble central qui serait connu sous le nom de "Canada House" est, à mon avis, une entreprise qui plaît aux membres du Comité. Si le gouvernement continue de favoriser ce projet, nous en serons naturellement bien contents.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Pourriez-vous nous donner le nom des ministères intéressés, monsieur Matthews?

M. MATTHEWS: Les bureaux des ministères du Commerce, du Revenu national, et de l'Immigration, l'Office national du film, le Bureau du tourisme et, à 750, Troisième avenue, la délégation permanente du Canada aux Nations Unies.

M. CRESTOHL: Je crois que le gouvernement mérite des félicitations pour avoir pris cette décision.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, je ne voudrais pas faire preuve d'une prudence exagérée, mais je ne puis pas faire de promesses à l'égard d'organismes qui seront créés par la suite et qui, en raison de leur nature, devront établir leurs bureaux dans un autre immeuble.

M. MACNAUGHTON: Nous n'exigeons pas cela.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Je ne parle que des questions d'intérêt actuel.

M. MACNAUGHTON: Vous parlez du Bureau du tourisme et d'autres organismes qui sont dispersés dans New York?

L'hon. SIDNEY E. SMITH: La seule exception que j'ai faite au sujet de nos bureaux de New York, c'est la délégation canadienne aux Nations Unies, qui sera logée dans un autre immeuble durant 15 ans.

M. CRESTOHL: Vous nous en avez déjà donné la raison.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: L'entente a été conclue au mois d'avril. Il y a une note dans nos dossiers qui est initialée par le très honorable M. Saint-Laurent et qui indique que rien dans les discussions qui ont eu lieu ne peut nous empêcher d'établir nos bureaux ailleurs.

M. HERRIDGE: J'aimerais à dire que, en raison de l'intérêt très général que manifestent tous les organismes intéressés à l'égard de cette question et du bon travail accompli par les promoteurs de l'entreprise, en raison aussi de tous les témoignages qui ont été rendus devant ce Comité, nous sommes vraiment très heureux d'entendre le ministre faire cette déclaration cet après-midi. C'est une preuve de plus de l'utilité des comités parlementaires.

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'hon. SIDNEY E. SMITH: Monsieur le président, j'ai tenu à mentionner dans ma déclaration cette utilité des comités.

M. GARLAND: Monsieur le président, comme je suis l'un de ceux qui ont soulevé cette question du Canada House au Comité et que cela a eu pour résultat de retarder les délibérations, j'aimerais à ajouter quelques mots. La première nouvelle que j'ai eue que le gouvernement se proposait de changer d'attitude, c'est lorsque je suis passé devant le Canada House, qui était alors en construction. J'ai été bouleversé d'apprendre ce changement. J'ai été bouleversé aussi par l'explication que le chauffeur de taxi m'a donnée quand je l'ai interrogé à ce sujet. Une autre personne était aussi dans la voiture et nous avons discuté